



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013

du Département de l'intérieur

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

2013 a été une année intense pour le DINT, que ce soit en termes de nouveaux projets d'envergure ou d'évènements qui ont bousculés l'actualité médiatique. Ainsi, le SPEN a inauguré la création de 80 places de détentions à la Croisée et un nouvel établissement pénitentiaire pour mineurs aux Léchaïres. La modification de la Loi de protection de Lavaux recueille le consensus des communes concernées et constituera le contre-projet direct à l'initiative Weber "Lavaux III" sur lequel le peuple sera appelé à voter en mai 2014. Les prisons vaudoises sont le théâtre de 2 évasions et la terrible affaire "Marie" ébranle l'ensemble des citoyens vaudois. Mme Métraux conduit avec succès les Assises de la Chaîne pénale. Une des propositions des Assises sera mise en oeuvre rapidement par le Conseil d'Etat. Elle consiste à réunir les acteurs concernés au sein d'un même département. Le DINT accueille la POLCANT et le SSCM au 1er janvier 2014 et transmet le SDT au DSE. Le département sera baptisé en Département des institutions et de la sécurité (DIS).

Service pénitentiaire – SPEN

En 2013, le SPEN, confronté au problème de la surpopulation carcérale, a agi sur 3 axes : création de places de détention - collaboration extra-cantonale – coordination avec ses partenaires de la chaîne pénale. Les Assises de la chaîne pénale qui se sont tenues en juin, suite notamment à des évasions, ont incontestablement marqué les esprits. Elles ont permis d'ouvrir le dialogue et la collaboration. Le meurtre de Marie près de Payerne, celui d'Adeline à Genève, ont provoqué des remises en question importantes et justifiées des autorités pénitentiaires et politiques, avec notamment le réexamen de toutes les longues peines privatives de liberté et un moratoire de trois mois sur l'ensemble des élargissements de peines pour les personnes ayant commis des crimes de sang ou à connotation sexuelle.

Parallèlement, 81 nouvelles places de détention avant jugement ont ouvert à la prison de la Croisée à Orbe entre mai et juillet. Construites en un temps record, ces cellules ne s'avèrent toutefois pas suffisantes pour résorber la surpopulation carcérale. Un pas supplémentaire sera réalisé en 2014 avec l'ouverture de 80 nouvelles places en exécution de peine à la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe. L'établissement concordataire de détention pour mineurs « Aux Léchaïres », premier établissement du genre en Suisse romande, a, lui, été inauguré en décembre. Il accueillera les premiers jeunes dès le printemps 2014. En novembre, le Conseil d'Etat a octroyé 100 millions de francs au SPEN. Destinés aux infrastructures, ils feront l'objet d'une planification détaillée durant le premier trimestre 2014.

Service des communes et du logement

2013 a été synonyme d'année de grands changements pour le SCL. Le Service des communes et du logement naît en effet le 1er mars. Il regroupe d'une part les missions et ressources de l'ancien SeCRI, exceptées les relations avec les communautés religieuses transférées au Secrétariat général du DIS, et d'autre part les missions et ressources de l'Unité logement devenue Division logement. C'est également le 1er mars qu'est nommé par le Conseil d'Etat le premier Délégué au logement du canton. Un autre événement marquant pour le SCL est l'accord financier passé en juin 2013 entre le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises, avec à la clé 750 millions de francs en faveur des communes entre 2013 et 2020.

Archives cantonales (ACV)

Le 12 mars 2013 a marqué les Archives cantonales. Ce jour, le Grand Conseil accepte un EMPD qui accorde au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 1'630'000 francs pour financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation de documents historiques menacés. Cette décision permet notamment l'implantation d'un pôle numérique aux ACV. En 2013 également, l'exposition annuelle des ACV "Vaud vu du ciel 1930-1960" a rencontré un beau succès. La réorganisation du DINT au 1er janvier 2014 a pour corollaire le rattachement des ACV à la Chancellerie d'Etat, comme cela avait déjà été le cas entre fin 2004 et mi-2007.

Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

L'entrée en vigueur du nouveau droit de protection de l'adulte le 1er janvier 2013 a impliqué des changements importants dans l'organisation et le fonctionnement de l'OCTP. L'étape de mise en oeuvre s'est bien déroulée. Un enjeu majeur attend l'OCTP en 2014. Le "oui" au printemps 2013 des deux commissions des affaires juridiques des Chambres fédérales à l'initiative parlementaire fédérale Schwaab, visant à supprimer l'obligation pour un curateur privé d'accepter un mandat de curatelle, annonce un changement de "culture" pour l'OCTP et le canton de Vaud, seul canton à appliquer cette obligation. Une étude a donc été menée avec le DSAS et l'OJV, en vue de préparer ce changement de politique. Elle sera présentée au premier trimestre 2014 au Conseil d'Etat.

Eglises et communautés religieuses

Suite à un changement organisationnel, les Eglises et communautés religieuses ont quitté le SeCRI et été rattachées au secrétariat général du DIS. En 2013 ont été relancés les travaux de rédaction d'application de la Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses.

Service du développement territorial (SDT)

En 2013, le SDT a lancé le projet de 3e adaptation du PDCn, ainsi que les travaux préparatoires de la prochaine adaptation majeure, la mise en conformité avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée. Trois des cinq projets d'agglomérations vaudoises ont été retenus par la Confédération en 2013 pour un co-financement. Le PALM

(Lausanne-Morges) a même reçu la meilleure notation en termes d'utilité des mesures prévues parmi 41 projets déposés. Le Conseil d'Etat vaudois a demandé l'intégration des projets Rivelac et Chablais Agglo à la liste bénéficiant d'un cofinancement fédéral en matière de trafic d'agglomération.

Le contre-projet direct à l'initiative populaire cantonale "Sauver Lavaux III" a été adopté à l'unanimité du CE en 2013. Puis, début 2014, le Grand Conseil a soutenu le contre-projet dans une large majorité. La votation aura lieu en mai 2014. Parallèlement, le SDT a émis des guides et directives, destinés à accélérer le traitement des demandes des communes par les différents services de l'Etat et à aider les communes dans leurs démarches.

Suite à la nouvelle répartition des départements, le SDT quitte le DINT le 31 décembre 2013 pour rejoindre le Département du territoire et de l'environnement (DTE).

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP, DTAP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DINT
- Autres département ou services cantonaux

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - UL - ACV - SECRI - MP) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OCTP – SDT – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

Assumer les mandats de protection d'adulte et de l'enfant (curatelles d'adultes, tutelles en faveur d'enfants, curatelles de recherche en paternité, curatelles de représentation, adoptions nationales) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Assurer le rôle d'autorité centrale cantonale en matière de protection internationale des adultes selon la convention de la Haye du 13 janvier 2000. Par le biais du bureau d'aide et aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix; organiser les cours proposés aux nouveaux tuteurs et curateurs désignés.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des personnes concernées qui lui sont confiées par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des personnes concernées
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux personnes concernées
- Prendre en charge le suivi social des personnes concernées
- Faire valoir les droits des personnes concernées à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des personnes concernées devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat de protection
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)
- Service des assurances sociales et de l'hospitalisation (SASH)
- Service de protection de la jeunesse (SPJ)
- Service pénitentiaire (SPEN)
- Centres sociaux régionaux
- CMS
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- police
- Avocats, notaires
- Institutions
- réseau médical
- Familles et proches des personnes concernées
- Curateurs privés
- Etc.

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale et gestion de l'intendance.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Archives cantonales

L'adoption, le 12 mars 2013, par le Grand Conseil de l'Exposé des motifs et projet de décret « accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 1'630'000 pour financer l'exécution de travaux urgents de dématérialisation et de sécurisation de documents historiques menacés aux Archives cantonales vaudoises (ACV), avec au préalable l'aménagement de locaux et la mise en œuvre des ressources informatiques nécessaires », constitue une décision marquante de l'année 2013. Elle permettra l'implantation d'un pôle numérique aux ACV, dont l'objectif est triple : 1) remplacer l'abandon du microfilmage en 2008 (pour cause d'obsolescence du matériel), qui prêterait gravement la mission de conservation dévolue aux ACV ; 2) sécuriser la collection des plans cadastraux, dont l'état est de plus en plus préoccupant, ainsi que d'autres fonds de première importance pour le patrimoine historique du canton ; 3) acquérir de l'expérience en matière de numérisation et de gestion des fonds numérisés, indispensables pour concevoir et mettre en place l'archivage électronique. La réalisation de l'opération, planifiée sur 3 ans, a débuté au cours du second semestre 2013, avec l'appui de plusieurs représentants du Pôle Institutions de la DSI.

Cette démarche est à mettre en relation avec celle initiée à la suite de la décision du Conseil d'Etat, du 14 mars 2012, d'accorder un crédit d'étude pour concevoir la mise en place progressive de la politique général d'archivage électronique définitif, parallèlement à la politique de gestion des archives d'activité, dans l'ensemble de l'administration cantonale. Cette étude est également menée en collaboration avec la DSI. Elle a progressé moins rapidement que prévu du fait de sa complexité et de la préparation simultanée d'une importante mise à jour du logiciel de gestion des bases de données des ACV.

En lien avec les réflexions sur l'archivage électronique et la numérisation, le déploiement systématique du calendrier de conservation a été approfondi auprès de plusieurs services appelés à être les services pilotes de la politique d'archivage électronique définitif.

Dans le prolongement de la récente entrée en vigueur de la loi sur l'archivage (LArch) et de son règlement d'application, les ACV ont préparé une nouvelle version du corpus des 13 directives DRUIDE sur l'archivage. Simultanément, elles ont défini, en collaboration avec les autorités concernées (Grand Conseil, Registre foncier, Ordre judiciaire, Ministère public et Police cantonale), des délais de protection prolongés pour certaines catégories d'archives très spécifiques, pour lesquelles l'application du délai ordinaire et même du délai spécial prévus par la LArch était susceptible, dans des cas particuliers, de n'offrir qu'une garantie insuffisante en matière de protection des données ; la possibilité de telles exceptions au régime général est expressément prévue par la loi.

Diverses démarches internes et externes destinées à la promotion et à l'application de la nouvelle loi et de son règlement ont été poursuivies, en particulier deux sessions de la formation « La gestion et l'archivage des documents dans l'administration cantonale », deux séances d'information destinées aux préposés à la gestion des archives et un séminaire intitulé « Loi sur l'archivage : principes et conséquences pour les communes ».

Les ACV ont été fortement sollicitées dans le cadre du traitement des demandes d'informations et/ou de dédommagements présentées par des personnes ayant fait l'objet de mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement jusqu'au début des années 1980 (le plus souvent, placement de mineurs ou d'orphelins dans des familles d'accueil ou des institutions). Pendant plusieurs mois, elles ont répondu directement aux personnes concernées, non sans difficultés induites par la forte charge émotionnelle ressentie par celles-ci. Depuis le mois de septembre, elles collaborent très étroitement avec le Bureau cantonal de médiation administrative, désigné « point de contact » cantonal en la matière. Les fonds concernés (Service de protection de la jeunesse, Office du Tuteur général, Office médico-pédagogique, justices de paix, tribunaux, etc.) étant essentiellement constitués de documents contenant des données personnelles sensibles et n'étant donc pas encore librement consultables, ce sont les archivistes qui effectuent eux-mêmes les recherches nécessaires pour reconstituer les faits et comprendre les raisons des mesures prises.

La transformation des anciens inventaires d'archives dactylographiés (voire manuscrits) en notices informatiques détaillées et indexées se poursuit, aboutissant cette année à la création de 43'076 nouvelles notices, pour un total de 326'786. Au fur et à mesure de la progression de ce projet, la proportion des inventaires à structure complexe augmente, nécessitant le développement de procédures de récupération semi-automatiques plus longues, voire le recours à une ressaisie entièrement manuelle. Simultanément et pour chaque notice, les conditions d'accès (délais de protection) sont contrôlées et adaptées aux nouvelles normes définies par la LArch. Des consultations ont eu lieu à plusieurs reprises avec le Préposé à la protection des données et à l'information, notamment s'agissant de la publication des inventaires sur Internet, qui nécessite des précautions supplémentaires par rapport à la diffusion sous forme imprimée.

Le projet de numérisation par les Mormons de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798, débuté en 2009, suit son cours, toujours aux frais de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours, les ACV mettant un local à disposition de l'opérateur et assurant les travaux de préparation, d'accompagnement et de contrôle de l'opération. En 2013, 372'514 prises de vue numériques ont été réalisées, portant le total à 1'610'203. En décembre, 24 heures a consacré un long article à cette opération.

L'exposition annuelle « Vaud vu du ciel 1930-1960 », présentant des photographies aériennes du fonds PP 961 « Photo Aéroport Lausanne » a suscité un gros intérêt médiatique (9 journalistes présents lors de la conférence de presse), avec de nombreuses visites individuelles ou de groupes.

Les versements d'archives officielles ont été abondants, totalisant 638 mètres linéaires (m.l.), dont : 105 m.l. du Registre foncier ; 180 m.l. de la Direction de l'état civil (tous les registres des naissances, mariages, décès, etc. du canton de 1876 à 2004) ; 247 m.l. du Département de psychiatrie (principalement les archives administratives et dossiers de patients de l'Hôpital de Cery de 1873 à 1960). En ce qui concerne l'Etat civil, les informations relatives aux naissances jusqu'en 1900, aux mariages jusqu'en 1930 et aux décès jusqu'en 1960 pourront être mises à la libre disposition du public en salle de lecture, mais conformément à un avis de droit relatif à la protection des données, elles ne seront pas publiées sur Internet. S'agissant des dossiers de patients de Cery, source d'une extrême importance pour l'histoire de la médecine et l'histoire sociale, leur consultation demeurera soumise sans limite de temps à l'autorisation des autorités compétentes (Commission fédérale d'experts du secret professionnel ou Conseil de santé, selon les cas).

Quelle que soit l'abondance des versements, ils demeurent l'exception, la règle étant l'élimination au terme de la durée d'archivage intermédiaire : les ACV ont autorisé l'élimination d'un nouveau record annuel de 5'225 m.l. de documents périmés.

En matière d'archives privées, les ACV sont toujours fortement sollicitées et ont reçu 246 m.l. La sous-section PP (archives privées entrées dès 1979) compte désormais plus de 1'000 fonds. Parmi les 23 nouveaux, il faut signaler en particulier ceux de la famille Couvreur de Deckersberg (16e-20e s.) ; du Parti démocrate-chrétien vaudois ; du pionnier de l'aviation René Grandjean ; de l'homme de lettres et de radio, cofondateur de la Chaîne du bonheur, Paul Vallotton ; de Richard de Coudenhove-Kalergi, diplomate, fondateur de l'Union paneuropéenne, et de Vittorio Pons, secrétaire général international de celle-ci.

Un changement de génération emblématique de l'évolution des ACV (comme de toutes les institutions d'archives) a eu lieu en juin : après 30 ans d'activité, M. Pierre-Yves Favez, archiviste spécialiste de généalogie, d'héraldique et de fonds anciens, chargé principalement du conseil au public, a pris sa retraite et a été remplacé par M. Gilles Jeanmonod, précédemment en charge de la gestion documentaire et des processus qualité des secteurs Hospices-CHUV. En lien avec cette succession, diverses mesures de rationalisation des procédures liées à la consultation ont été prises, l'effort prioritaire devant porter sur les projets informatiques sus-mentionnés et sur le développement des relations avec les services producteurs d'archives.

En lien avec la réorganisation du DINT entrant en vigueur au 1er janvier 2014, les ACV auront quitté à cette date le Secrétariat général du Département de l'intérieur pour la Chancellerie d'Etat, à laquelle elles avaient déjà été rattachées entre décembre 2004 et juin 2007.

Office des curatelles et tutelles professionnelles

Le nouveau droit de la protection de l'adulte est entré en vigueur le 1er janvier 2013, marquant pour l'office la fin de l'institution du tuteur général et le début de la désignation ad personam des curateurs professionnels, ainsi que l'introduction des curatelles sur mesure. Cette étape de mise en œuvre s'est globalement bien déroulée, en particulier grâce à la bonne préparation qui a été faite dans le cadre du projet CODEX PAE, en collaboration avec l'ensemble des instances concernées (OJV, DSAS et DIS) et grâce à la formation au nouveau droit donnée à l'ensemble des collaborateurs de l'office.

Si le nombre de mandats de protection de l'enfant reste stable depuis plusieurs années, le nombre de mandats de protection de l'adulte (PA) confiés à l'OCTP par les Justices de Paix a continué à augmenter fortement en 2013. Cette augmentation s'explique par le nombre de situations ne pouvant pas être confiées à des curateurs privés compte tenu de leur lourdeur et leur complexité, selon l'art. 40 LVP AE. Les projections 2014 montrent que cette augmentation va se poursuivre.

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total de nouvelles mesures PA VD	1273	1171	1196	1441	1485	1500	1550
Nouvelles mesures PA confiées à l'OCTP	216	297	209	309	362	493	550
% OCTP sur les nouvelles mesures	16.97	25.36	17.47	21.44	24.38	32.8	38.7
Mesures terminées (Levées) OCTP	166	221	157	176	214	246	220
Différence nouvelles mesures/levées OCTP	50	76	52	133	148	247	330
Cumul Nombre mesures confiées à l'OCTP au 31.12	1031	1106	1158	1291	1439	1686	2016

(source: TUTELEC. Le nombre total de nouvelles mesures en 2013 est une projection. Les chiffres 2014 sont une projection)

L'augmentation des mandats a exigé un engagement particulièrement soutenu de l'ensemble du personnel de l'office et nécessité le recours à des ressources auxiliaires supplémentaires au cours de l'année 2013.

Les travaux prévus dans le cadre de l'EMPD PAE dans les locaux de l'office au chemin de Mornex 32 ont débuté en juillet 2013 et se termineront en avril 2014. Ces travaux visent notamment à créer un bureau d'accueil au rez de l'office, des salles d'entretiens pour recevoir les personnes sous curatelles, ainsi que des bureaux supplémentaires accueillir les nouveaux collaborateurs. L'office a également déménagé l'ensemble de son support administratif en mai 2013 à Sévelin 20, à Lausanne. Malgré ces mesures, les besoins en locaux, liés à l'augmentation des mandats, resteront d'actualité en 2014.

L'initiative parlementaire fédérale Schwaab visant à supprimer l'obligation pour un curateur privé d'accepter un mandat de curatelle a été acceptée au printemps 2013 par les 2 commissions des affaires juridiques des chambres fédérales. Un projet de modification de loi est en cours de préparation et devrait être mis en consultation en mars 2014. Afin de se préparer à cette modification du Code civil, le Département des institutions et de la sécurité a été chargé de mener une étude, en collaboration avec l'OJV, le DSAS et les partenaires concernés, en vue d'évaluer les impacts de l'Initiative et les changements qui devraient être mis en oeuvre. Pour rappel, 80% des mandats de curatelle sont assurés actuellement par des curateurs privés dans le Canton de Vaud. Les conclusions de cette étude seront présentées au premier trimestre 2014 au Conseil d'Etat.

Eglises et communautés religieuses

- Modification organisationnelle du DINT avec, dans le cadre de la transformation du SeCRI en SCL, le rattachement administratif de l'entité chargée des affaires religieuses au Secrétariat général.
- Dans ce nouveau cadre, nomination d'un délégué aux affaires religieuses, avec changements règlementaires et organisationnels à la clé (révision partielle du Règlement d'utilisation de la cathédrale, nomination du dit délégué au conseil de fondation de Crêt-Bérard).
- Après nomination par le Conseil d'Etat d'une commission d'experts en matière religieuse, relance des travaux de rédaction du règlement d'application de la Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses (LRRC).
- Engagement des négociations Etat/EERV/FEDEC/CILV en vue du renouvellement des conventions quinquennales de subventionnement (2015-2019).
- Négociation et signature d'une convention de subventionnement entre le DINT et le Centre d'information sur les croyances (CIC).
- Mise en place et finalisation de la nouvelle organisation de l'accueil touristique à la cathédrale, avec mandat à l'Office du tourisme de Lausanne (OTL).
- Importants travaux d'entretien des grandes orgues de la cathédrale (relevage décennal, mise à jour informatique, nouveaux cablages).
- Installation, sous l'égide de la Fondation pour les nouvelles orgues de la cathédrale, d'un nouvel orgue d'écho (Fernwerk), inauguré dans le cadre d'une série de spectacles organisée par la Société des concerts (Toccatà et Lux).

Intiative parlementaire fédérale Schwaab : "les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré"

Deux éléments influencent de manière importante le système de protection de l'adulte et de l'enfant dans le canton :

1. la réforme dite des "cas lourds" entrée en vigueur au 1er janvier 2012
2. l'initiative fédérale déposée par le Conseiller national Jean-Christophe Schwaab.

La réforme dite des "cas lourds", a été mise en oeuvre depuis janvier 2012 en réponse à la problématique de la curatelle et de la tutelle privée dans le canton de Vaud. Celle-ci implique que désormais aucun cas lourd, selon les critères définis dans l'art. 97a de la Loi vaudoise d'application du Code civil (LVCC) puis l'art. 40 de la Loi vaudoise d'application du droit fédéral de la protection de l'adulte et de l'enfant (LVPÆ), n'est confié à un particulier. L'application concrète de cette disposition a entraîné une importante augmentation du nombre de mandats confiés à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) et une très nette diminution du taux d'opposition des curateurs privés à leur nomination. L'OCTP a notamment repris de curateurs privés plus de 150 "cas lourds" depuis trois ans par anticipation à la mise en oeuvre de la réforme. Dès lors, en 2013, plus de 38% des *nouveaux* mandats de protection de l'adulte instaurés par les Justices de paix sont d'ores et déjà confiés à l'OCTP, contre 24% en 2012, et 21% en 2011. En outre, les mandats confiés à l'OCTP sont toujours plus complexes, tant des points de vue social, psychiatrique qu'administratif. Le nombre de cas considérés comme lourds ne cesse de croître.

Un autre élément vient confirmer la tendance à la professionnalisation des curatelles en Suisse. En effet, le Conseiller national Jean Christophe Schwaab a déposé une initiative parlementaire demandant la modification du Code civil pour supprimer l'obligation d'un particulier à accepter une curatelle. L'initiative a été approuvée par les commissions des affaires juridiques des deux chambres fédérales. En Suisse, une moyenne de 70% des mesures ordonnées par les autorités de protection est aujourd'hui assumée par des curateurs professionnels, engagés par des services officiels (Etat, communes). Le canton de Vaud fait exception à cette règle avec une proportion inversée : 25% sont actuellement gérés par des professionnels et 75 % par des curateurs privés. L'initiative parlementaire fédérale, "les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré", aura comme conséquence une augmentation rapide du nombre de curateurs professionnels dans le canton de Vaud. Il est estimé qu'en 2017, 30 % des mandats de protection de l'adulte seront gérés par l'OCTP au titre de cas lourds alors que 30% des mandats continueront d'être assurés par des curateurs privés volontaires, la famille et les proches. Il se posera alors la question de la prise en charge des mandats restants (40%), considérés comme non lourds et qui ne trouveront pas de curateurs volontaires. Le Conseil fédéral dans son message, ainsi que la doctrine, relèvent qu'en raison de la complexité des tâches de prise en charge et des nouvelles conditions légales pour être nommé curateur selon l'article 400 CC (connaissance technique de la comptabilité, disponibilité, etc.), la possibilité de recourir à des personnes privées reste limitée.

Le Département de l'intérieur a présenté au Conseil d'Etat, en mai 2013, un premier bilan de la réforme des tutelles entrée en vigueur le 1er janvier 2012 ("cas lourds"), et les effets à venir de l'initiative Schwaab sur l'Office des curatelles et tutelles professionnelles. Dans une logique d'anticipation des conséquences sur le plan politique et financier, l'OCTP s'attèle à :

- proposer les axes clés de la future politique cantonale en matière de protection de l'adulte
- mener un sondage auprès des 5'000 curateurs privés du canton, afin de connaître leur avis sur le dispositif actuel et futur (fin des curatelles privées imposées)
- élaborer une planification financière et en matière de personnel à 5 ans prenant en compte les évolutions engendrées par la réforme "cas lourds" et l'impact futur de l'initiative Schwaab
- étudier l'opportunité de réorganiser l'Office des curatelles et tutelles professionnelles pour s'adapter aux nouveaux besoins

Le Département de l'intérieur, en collaboration avec l'Ordre judiciaire, l'UCA et les différents partenaires et instances concernés, a réalisé en 2013 une étude allant dans ce sens et rendra un rapport au Conseil d'Etat au premier trimestre 2014 présentant ses conclusions.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
86	Mise à disposition des communes d'un outil numérique en ligne (Panorama 2) pour la gestion des archives communales		L'outil est à disposition, fonctionnant à l'aide du logiciel open source ICA-AtoM. En collaboration avec l'Association vaudoise des archivistes, une structure a été mise en place pour sa gestion. 10 communes

			l'utilisent à ce jour. www.archivescommunales-vd.ch
175	Transmission systématique aux Archives cantonales d'un exemplaire de tous les imprimés édités par la CADEV		Dans le cadre de leurs missions conservatoires, les ACV s'efforcent, parmi d'autres tâches, de rassembler dans leur Bibliothèque administrative un exemplaire de toutes les publications des secteurs de l'administration et de l'Ordre judiciaire, afin de disposer d'une documentation de référence aisément accessible sur l'activité de ceux-ci. La mesure SimpA qui est liée à cette démarche, appliquée depuis février 2013, prévoit que les publications sont envoyées par l'intermédiaire de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud.

Archives cantonales vaudoises

Depuis 1996, les Archives cantonales établissent des statistiques détaillées de leur consultation, qu'elles ont commentées dans un de leurs dossiers thématiques en 2009. Elles sont à l'origine de la démarche en cours au sein de la communauté des archivistes suisses de publier des statistiques au niveau national. Depuis novembre 2012, l'ensemble des statistiques depuis 1996 figure sur le site Statistique Vaud, et continuera d'être alimenté d'une année à l'autre,

<http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?DocID=7470&Language=F>

Chaque année, les Archives cantonales publient un Rapport d'activité spécifique consultable en ligne

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/rapport-annuel/>

Chaque rapport d'activité est accompagné d'un dossier thématique, également consultable en ligne,

<http://www.patrimoine.vd.ch/archives-cantonales/publications/dossiers-thematiques/>

Département de l'intérieur (DINT)
Service des communes et du logement (SCL)
Groupes de prestations

303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements locatifs.
- Gestion administrative de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.
- Accompagnement et soutien aux grands projets de logement notamment dans le cadre du groupement opérationnel des pôles.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Services de l'administration, notamment Service du développement territorial (SDT) et Statistique Vaud.
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud).
- Investisseurs.
- Communes, préfectures.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Locataires et propriétaires.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Notaires et architectes.

Département de l'intérieur (DINT)
Service des communes et du logement (SCL)
Groupes de prestations
303.1 Recouvrements

303.2 Relations avec les communes

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo).
- Secteur juridique, affaires communales et relations communales.
- Secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
- Fusion de communes.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Suivre les dossiers d'agglomérations et fournir un appui à la rédaction de conventions.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavis pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu'entre les services de l'Etat:
 - Assurer le secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SCL qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.
- Justiciables.

- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- Statistique Vaud.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Création du Service des communes et du logement

Le 1er mars 2013 a été créé le Service des communes et du logement (SCL), qui regroupe d'une part les missions et les ressources du SeCRI, moins les relations avec les communautés religieuses qui ont été transférées au Secrétariat général du DINT, et d'autre part les missions et ressources de l'Unité logement, qui s'est trouvées transférées au SCL. La nouvelle organisation mise en place voit le SCL composé depuis le 1er août 2013 de 3 divisions (Affaires communales et droits politiques, Finances communales – ASFiCo – et Logement), avec un secteur RH et un secteur « Affaires préfectorales et services généraux » (voir la brochure « Bienvenue au SCL », par le lien qui figure in fine sous « Autres sources »).

Désignation d'un Délégué du Conseil d'Etat au logement

Le 1er mars 2013, nomination par le Conseil d'Etat d'un « Monsieur logement » avec pour mission principale de faciliter l'interaction entre l'Etat et les communes dans les processus en cours ou à venir de construction de logements. Les objectifs principaux du délégué aux logements sont :

- Rencontrer et conseiller les communes susceptibles de mettre en place une politique communale du logement. Une politique du logement se matérialise en un document qui définit une stratégie sur une période donnée pour la réalisation de logements.
- Conseiller et répondre aux questions des communes qui souhaitent acquérir un terrain privé légalisé pour la construction de logements ou construire sur un terrain communal légalisé des logements (logements abordables et logements protégés principalement). Cette démarche s'accompagne de la promotion des divers instruments financiers et techniques mis à leur disposition par l'Etat.
- Développer des outils d'information destinés aux communes. (guide sur la participation pour la construction de logements).
- Accompagner les communes dans la constitution administrative de dossiers pour la construction de logements.
- Participer à la formation des préfets en fonction des nouveaux outils qui émergent pour développer la politique du logement.

Ce poste dépend fonctionnellement du Conseil d'Etat et par lui de la Cheffe du DIS. Il est rattaché administrativement au SCL.

Finances communales (ASFiCo)

- Bouclement du 2ème exercice de la nouvelle Péréquation.
- Modifications et adoptions de plafonds d'endettement et de cautionnements communaux.
- Diverses analyses financières pour les fusions de communes.
- Rédaction et mise en oeuvre de l'EMPL-D 98 sur les relations financières entre l'Etat et les communes.

Secteur juridique

- Entrée en vigueur des modifications de la loi sur les communes.
- Formations données aux communes sur les modifications législatives précitées.
- Contrôle de la légalité des nouveaux règlements communaux adaptés en fonction de la loi révisée.
- Participation au cours Avenir-Formation à l'attention des futurs cadres des administrations communales.

Relations avec les communes

L'événement marquant dans les relations avec les communes est l'accord financier passé en juin 2013 entre le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises, dont l'effet financier total en faveur des communes s'élève à environ 750 millions de francs pour la période 2013-2020. Le SCL a assuré le secrétariat exécutif de la plate-forme qui a négocié cet accord. Il a contribué à la rédaction, avec les départements concernés, de l'EMPL/D 98 de juin 2013 sur les relations financières entre le Canton et les communes, que le Grand Conseil a accepté le 5 novembre 2013.

2013 a vu aussi la reprise des travaux de la plate-forme Canton-Communes sur l'accueil parascolaire (article 63a Cst.-VD), qui avaient été suspendus après 9 séance, en automne 2011.

Fusion de communes

La nouvelle commune de Montanaire, issue de la fusion des communes de Chanéaz, Chapelle-sur-Moudon, Correvon, Denezy, Martherenges, Neyruz-sur-Moudon, Peyres-Possens, Saint-Cierges et Thierrens est entrée en vigueur le 1er janvier 2013. Le nombre de communes vaudoises est ainsi passé de 326 à 318 au 1er janvier 2013. Durant cette même année 2013, quelques 52 communes ont poursuivi un processus d'étude de fusion, initié pour la grande majorité d'entre elles en 2012.

Droits politiques

- Entrée en vigueur des modifications de la loi sur l'exercice des droits politiques.
- Formations données aux communes sur les modifications législatives précitées.
- Participation au cours Avenir-Formation à l'attention des futurs cadres des administrations communales.

Logement

L'organisation de l'entité en charge du logement a connu plusieurs modifications substantielles en 2013. L'Unité logement, anciennement rattachée au Secrétariat général, a été intégrée au nouveau Service des communes et du logement. Elle a été transformée en Division du logement de ce nouveau service. Cela s'est traduit par la mise en place de 3 différents secteurs correspondant aux principaux métiers de la Division logement (DL).

Les réflexions menées dans le cadre de la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC) ont été concrétisées par l'élaboration de nouveaux outils pour permettre aux communes de soutenir la production de logement, notamment grâce à la nouvelle notion cantonale de LUP (logement d'utilité publique). Ces propositions seront soumises au Grand Conseil en 2014.

L'intégration de l'AIL (aide individuelle au logement) dans le système du revenu déterminant unifié (RDU) prévue par la loi sur l'harmonisation des prestations sociales (LHPS) s'est poursuivie avec la mise en place d'un accompagnement spécifique des communes.

Sur le plan fédéral et intercantonal, la DL a participé au dialogue en matière de politique du logement initié par le Conseil fédéral. De plus, le canton de Vaud a eu le plaisir d'organiser l'édition 2013 des journées des offices du logement des cantons latins, qui réunit les représentants des cantons romands et du Tessin ainsi que ceux de l'office fédéral pour favoriser le partage d'expériences et de point de vue autour du logement.

L'extension de la politique des pôles à la thématique du logement a pu être concrétisée par la mise en place du nouveau secteur de la DL dédié à l'accompagnement des grands projets de logements et au GOP. Les soutiens octroyés dans ce domaine ont d'ailleurs sensiblement augmenté.

Enfin, les actions de soutien aux communes et aux politiques locales ou régionales en matière de logement se sont poursuivies. Morges a été la première commune à terminer son « objectif logement » et à définir ses grands axes de développement en la matière. De nouvelles communes se sont engagées dans cette voie et vont élaborer à leur tour leur stratégie dans le domaine du logement. Il convient aussi de relever que les communes de l'Ouest lausannois ont décidé la mise sur pied d'une plate-forme d'échange sur la question du logement avec le soutien de l'office fédéral du logement, du SDOL et de la Division cantonale du logement.

Finances communales (ASFiCo)

- Suivi de la péréquation intercommunale en lien avec les négociations financières Etat-communes
- Examen du projet MCH2-communes VD

Secteur juridique

- Mise en place de formations CEP présentant les différentes formes des différents droits d'initiative des conseillers communaux.
- Poursuite du contrôle des règlements communaux et intercommunaux adaptés en fonction de la révision de la loi sur les communes.

Droits politiques

- Courant 2014, début de la nouvelle formation à l'attention des communes au sujet de Votelec.
- Préparation d'une convention écrite fixant le mandat de gestion du rôle des électeurs suisses de l'étranger par la Ville de Lausanne.

Préfectures

- Refonte du module "finances communales" dans l'application métier préfec.
- Mise en place d'un suivi extracomptable des débiteurs dans les préfectures.

Fusion de communes

Durant le second semestre de l'année 2014, quelque dix conventions de fusions pourraient être soumises au vote des Conseils généraux et communaux des 52 communes impliquées actuellement dans un processus de fusion. En cas de vote positif des organes délibérants, les conventions de fusion seraient ensuite soumises aux corps électoraux de chacune des communes concernées d'ici la fin du mois de novembre 2014.

Délégué au logement

- Un guide sur la concertation pour la construction de logements sera mis à disposition des autorités communales au printemps 2014. L'instauration de démarches participatives, qui seront expliquées dans ce guide, constituera une modalité supplémentaire pour promouvoir la construction de logements.
- Poursuite des visites de communes pour promouvoir les différents instruments cantonaux destinés à la construction de logements.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
98	Simplification de la procédure d'approbation de textes liés aux collaborations intercommunales	Adopté par le CE	Est en vigueur

Organigramme

www.vd.ch/scl

Relations avec les communes

www.vd.ch/communes

Finances communales

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/>

Affaires communales

www.vd.ch/themes/territoire/communes/affaires-communales/

Fusions de communes

www.vd.ch/themes/territoire/communes/fusions-de-communes/

Cyberadministration

www.vd.ch/themes/territoire/communes/cyberadministration/

Préfectures

<http://www.vd.ch/autorites/prefectures/>

Logement

www.vd.ch/logement/

Droits politiques

www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/votations-et-elections/prochains-scrutins/

Autre source

EMPL-D 98 septembre 2013_négociations financières Texte adopté par le Conseil d'Etat

Autre source

Plate-forme canton-communes - présentation

Autre source

Brochure "Bienvenue au SCL"

Département de l'intérieur (DINT)
Service juridique et législatif (SJL)
Groupes de prestations

303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

303.6 Fonction juridique et légistique

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Secteur juridique

Comme annoncé en 2013, le secteur juridique du SJL, ayant terminé les travaux liés au programme CODEX 2010, s'est à nouveau concentré sur son activité de conseil et d'appui au service des services.

Dans ce contexte, le secteur juridique a rendu de nombreux avis relatifs à l'application de l'article 163, alinéa 2 de la Constitution cantonale (Cst-VD), en particulier en matière de compensation d'investissements. Le canton ayant retrouvé une certaine marge de manoeuvre financière, et le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ayant relevé le niveau des investissements, il arrive plus fréquemment que le SJL reçoive des projets qui ne procèdent plus strictement de l'application d'une disposition légale ou d'une tâche publique au sens restrictif du terme, mais de la mise en oeuvre d'une politique publique, parfois traduite dans le programme de législature. L'analyse de la nature des charges induites par de tels projets peut s'avérer délicate et nécessite parfois plusieurs allers-retours et compléments d'information avec les services métiers. En outre, vu l'ampleur de certains des projets soumis, il paraît prudent de les soumettre au référendum facultatif, vu l'interprétation restrictive de la notion de charge liée faite par la jurisprudence en matière de droits populaires. Une réflexion approfondie est en cours sur ce sujet.

Le Secteur juridique du SJL a également dû traiter plusieurs dossiers en lien avec les professions juridiques. Après la loi sur la profession d'agent d'affaires breveté, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, c'est au tour de celle sur la profession d'avocat de faire l'objet d'une refonte importante. Par ailleurs, le SJL a dû préparer plusieurs réponses au Conseil d'Etat sur des consultations portant sur la libre circulation des actes authentiques, voire des notaires, sur le territoire helvétique ou au niveau de l'Union européenne. Ces consultations nécessitaient une réponse ferme, dans l'intérêt du public et de la sécurité des transactions d'une part, de la souveraineté cantonale de l'autre.

Enfin, la législature étant désormais bien entamée, le SJL a accompagné les services dans des projets législatifs d'envergure (loi sur la pédagogie spécialisées, révisions de la LEDP, de la LATC et de la LLavaux p. ex.).

Secteur recouvrement

Le secteur recouvrement du SJL a pratiquement achevé son informatisation (sur le module Inkasso de SAP) et dans un même temps rattrapé le retard pris sur certains dossiers, notamment en assistance judiciaire (AJ), en les intégrant dans l'outil informatique. En 2013, le montant global des encaissements, AJ, notes de frais pénaux (NFP) et créances compensatrices (CC) confondus, ascende CHF 18.5 mio, soit une augmentation de CHF 2.2 mio (+ 13%) par rapport à 2012.

Le développement du secteur se poursuit par ailleurs avec la reprise prochaine de l'encaissement des amendes et de peines pécuniaires (jours-amendes) prononcées par les autorités judiciaires. S'agissant de quelque 12'000 dossiers par an, les ressources et les infrastructures du secteur sont fortement sollicitées.

Révision de la loi sur la profession d'avocat

Vu le nombre croissant d'avocats stagiaires dans le canton, il s'est avéré nécessaire de prendre des mesures afin de s'assurer que la formation pratique qui leur est prodiguée se déroule dans de bonnes conditions. Par ailleurs, une réforme du système d'examen est également nécessaire afin de faire face au nombre grandissant de candidats. Cette révision est en outre l'occasion de revoir les procédures disciplinaire et de modération, ainsi que d'introduire une disposition protégeant le public contre les personnes qui ouvrent des officines juridiques sans pour autant être inscrites au registre cantonal des avocats, de sorte qu'elles n'ont pas les obligations de ces derniers, notamment en matière de secret professionnel.

Refonte/Mutualisation du système d'édition des lois

Sous l'égide de la Chancellerie d'Etat, un projet de refonte du système d'information de l'exécutif et du législatif (SIEL) a été lancé cet automne. Le SJL est directement concerné car le système de gestion et de publication des actes législatifs est directement lié au SIEL. Ce projet est particulièrement important dans une optique de sécurisation des données de la législation vaudoise, le canton ayant abandonné la version papier du recueil systématique des lois (RSV).

En parallèle, suite aux problèmes rencontrés dans le maintien du système Lexfind, qui regroupe l'ensemble des législations cantonales et fédérale, le SJL réfléchit avec d'autres cantons à la mutualisation d'un outil de publication des textes.

Au vu de ce projet important, la réalisation de directives de technique législative, mentionnée l'année dernière, a été reportée.

106.0 Administration centrale et état-major

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances et comptabilité centrale
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique détenus
- Service juridique
- Sécurité / sûreté et infrastructures
- Formation
- Systèmes d'information et gestion de projets
- Secrétariat
- Communication
- Séquestres

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Entités du Service pénitentiaire
- Partenaires et prestataires
- Personnes détenues et / ou sous autorité vaudoise

106.2 Office d'exécution des peines / OEP

106.2 Office d'exécution des peines / OEP

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction sur la base des éclairages donnés par les établissements et les partenaires interdisciplinaires.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes et peines pécuniaires en peines fermes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes condamnées sous autorité vaudoise.

Département de l'intérieur (DINT)
Service pénitentiaire (SPEN)
Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Descriptif

- Garde, hébergement et traitement des prévenu-e-s ou des condamné-e-s, et participation à la réalisation des objectifs assignés à l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures
- Garantie des conditions de détention conformes aux bases légales en vigueur et respectueuses des Droits humains
- Collaboration avec les autorités, institutions et organes ayant à connaître de la situation du prévenu ou du condamné, en leur fournissant toutes les informations utiles et en leur soumettant toutes les propositions opportunes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les prévenu-e-s et les condamné-e-s
- Les autorités judiciaires et administratives
- Les partenaires interdisciplinaires

Surpopulation carcérale

Déjà à l'agenda les années précédentes et devenue chronique depuis 2012 avec des taux d'occupation compris entre 140 et 170 % dans les établissements de détention avant jugement, ce en dépit des efforts accrus pour aménager l'ensemble des sites, la politique du Service pénitentiaire en matière de lutte contre la surpopulation s'est concentrée en 2013 autour de 3 piliers :

1. Action continue pour la création continue de places. La surpopulation résultant avant tout d'une sous-dotation au niveau des infrastructures à disposition, les solutions passent par une rationalisation de l'utilisation des espaces et de la gestion des flux de détenus au sein des établissements – qui doivent néanmoins respecter les impératifs sécuritaires - ainsi que la planification et la création de nouvelles places de détention.
2. Intensification de la collaboration extra-cantonale. Allant de soi, de par la structure concordataire de l'organisation helvétique, 2013 aura été marqué par un certain paroxysme dans cette collaboration. L'Office d'exécution des peines (OEP) a, de nombreuses reprises, sollicité l'ensemble des établissements pénitentiaires suisses, réussissant à placer plusieurs personnes dans différents cantons alémaniques. Il serait toutefois de penser que nos voisins disposent d'un réservoir de places non-utilisées et facilement accessible ; leur réalité a rejoint la nôtre et la surpopulation carcérale est un défi à échelon suisse. désormais partie de leurs défis au même titre que les nôtres.
3. Coordination avec les autres acteurs de la chaîne pénale. A l'instar ce que les participants ont relevé lors des Assises de la chaîne pénale (20 et 21 juin 2013), le dialogue et la coordination entre tous les acteurs de la chaîne, y compris le Service de la population est indispensable. Outre une saine émulation et la préparation d'une collaboration formalisée au sein du nouveau Département des institutions et de la sécurité, cette mise en réseau a permis de marquer une première étape importante en novembre 2013 avec l'adoption par le Conseil d'Etat de mesures urgentes visant à améliorer les conditions de détention et la prise en charge sanitaire dans les zones carcérales des polices cantonales et municipales.

« Affaire Marie »

La récidive de C.D, en régime de fin de peine sous la forme d'arrêts domiciliaires, le 14 mai 2013 n'aura eu de cesse de réinterroger les institutions judiciaires en général et pénitentiaires en particulier, avec en ligne de mire, la question de la réinsertion de personnes condamnées à une peine dont la fin est programmée. Malgré de tels drames, la littérature démontre que l'élargissement progressif reste un outil performant de lutte contre la récidive.

L'enquête commandée par le Tribunal cantonal et diligentée par M. Felix Bänziger, n'a révélé aucune négligence des institutions ou des personnes impliquées dans l'exécution de la peine de C.D., tout en émettant neuf recommandations. Outre la prudence dans l'octroi de régimes d'arrêts domiciliaires – immédiatement de mise après le drame – la recommandation principale adressée à l'OEP porte sur le réexamen de toutes les longues peines privatives de liberté en regard de l'art 65 CP. La mise en œuvre de cette recommandation a débuté et se poursuivra durant l'année 2014.

Moratoire sur les sorties

A peine quelques semaines après la publication du rapport Bänziger, soit le 12 septembre 2013, un détenu du centre fermé de socio-thérapie « la Pâquerette » (GE) récidive en tuant sa thérapeute lors d'une conduite. Le grand public est choqué par un système jugé laxiste et réclame des responsables et des réformes.

Dans le canton de Vaud, Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux décide, le 17 septembre, d'un moratoire de 3 mois sur l'ensemble des élargissements (conduites, sorties, libérations conditionnelles, etc.) pour les personnes détenues ayant commis un crime de sang ou un délit à connotation sexuelle, le temps de permettre une réévaluation de cas et d'entériner au niveau du Concordat latin un nouveau règlement, uniforme, sur les sorties. Ce n'est pas moins de 120 cas qui seront revus par l'OEP dans ce laps de temps. Au besoin, de nouvelles évaluations criminologiques ou expertises ont été demandée et les situations ont été soumises au préavis de la Commission interdisciplinaire consultative (commission de dangerosité). Les conclusions au terme du moratoire n'ont pas conduit à des modifications significatives des plans d'exécution de la sanction des personnes concernées.

Evasions

A deux mois d'intervalle (14.05 et 25.07), deux établissements, la prison du Bois-Mermet et le Pénitencier des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO) ont subi deux attaques armées, analogues dans leur modus operandi, d'une forme nouvelle qualifiée d'invasion par la Cheffe du Département. Dans les deux cas il s'agissait de faire sortir un ou plusieurs membres de l'organisation internationale criminelle « Pink Panthers ».

Au-delà du caractère inédit et de la violence intrinsèque des attaques (aux EPO, les assaillants ont ouvert le feu, à balles réelles avec des armes automatiques), ces deux évènements ont permis de travailler sur deux axes :

1. l'échange d'informations entre partenaires. L'appartenance à une organisation criminelle, de surcroît à un niveau international, est un élément important dans l'appréciation du risque d'évasion, pourtant il appert qu'il ne ressort pas toujours du jugement ou que l'historique d'une personne ayant qui plus est agi dans plusieurs pays n'est pas toujours connu. Il est essentiel que l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et les services pénitentiaires cantonaux puissent partager leurs informations sous peine de mise en danger de la sécurité publique
2. la question de la sécurité des établissements pénitentiaires vaudois face à des attaques venant de l'extérieur s'est posée. Afin d'y répondre et de proposer des mesures correctives s'inscrivant dans une vision globale, un audit interne portant sur la sécurité de l'ensemble des sites a été commandé par la Cheffe du Département. Les conclusions de ce dernier ont été présentées au Conseil d'Etat en automne 2013.

Autres faits marquants

L'année 2013 marque également une étape importante sur le plan des Ressources humaines avec leur rattachement formel au Service pénitentiaire (jusqu'alors au Secrétariat général du Département) et la nomination de 5 cadres qui contribueront au pilotage du Service durant les prochaines années :

- M. Alain Broccard, directeur de la prison de la Croisée (Orbe)
- M. François Vallat, directeur de la prison de la Tuilière (Lonay)
- M. Raphaël Brossard, adjoint à la Cheffe de service
- M. Olivier Rogivue, directeur des EPO
- M. Florian Dubail, qui reprendra la direction de la prison du Bois-Mermet au 1er avril 2014.

2013 en chiffres...

- Journées de détention réalisées dans les établissements cantonaux : 277'792 (252'116 en 2012, soit une augmentation de 10.2%)
- Nombre de personnes condamnées sous autorité vaudoise (état au 31.12.2013) : 709 personnes (531 en 2012, soit une augmentation de 33.5 %)
- Effectif du personnel (état au 31.12.2013) : 482 ETP pour un total de 545 personnes (415.19 ETP pour 468 personnes à fin 2012)
- Budget 2013 Charges : CHF 98.1 millions ; Recettes : CHF 20.2 millions

Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaïres »

Après deux ans de travaux, le Conseil d'Etat a inauguré le 16 décembre 2013 à Palézieux un centre de détention pour mineurs comportant 36 places. A la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal des mineurs en janvier 2007, la Conférence latine des chefs de départements de justice et police (CLDJP) avait en effet décidé de confier à l'Etat de Vaud la tâche de réaliser et d'exploiter cet établissement concordataire pour mineurs, ce en raison de sa position géographique centrale.

La mission de l'institution est d'accueillir des jeunes dès 10 ans, filles et garçons, en milieu fermé et sécurisé, en détention avant et après jugement, encadrés par 60 ETP. Elle est également chargée de l'exécution des mesures disciplinaires prononcées par le Tribunal des mineurs du canton de Vaud. Il s'agira d'assurer à chaque jeune une prise en charge éducative adaptée à sa personnalité, avec comme but son intégration sociale après sa libération.

Après la Tuilière, seul établissement latin compétent dans l'exécution des peines pour femmes, le Canton de Vaud honore ses engagements concordataires et démontre une nouvelle fois l'importance de solutions intercantionales pour permettre la mise en place de vrais centres de compétences.

Agrandissement de la prison de la Croisée

Face à une surpopulation carcérale critique et afin d'assurer la sécurité publique et de garantir le respect des droits fondamentaux des détenus, le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil à l'automne 2012 un crédit d'investissement de CHF 10.8 millions en vue de créer 81 nouvelles places de détention avant jugement sur le site de la prison de la Croisée à Orbe.

Voté en urgence par le Grand Conseil le 27 novembre 2012, l'agrandissement de la Croisée est réalisé dans un temps record : le chantier débute le 7 janvier 2013 et la première étape (soit 41 places) ouvre le 13 mai 2013 ! Les 40 places restantes seront mises à disposition quant à elles à la mi-juillet 2013.

Ces 81 places seront toutefois insuffisantes pour permettre de résorber une surpopulation qu'il s'agit de conjuguer au pluriel. En effet, l'analyse constante des effectifs des établissements de détention avant jugement du canton démontre une pluralité des besoins auxquels le SPEN se doit de répondre : condamné en attente de transfert, exécution anticipée de peine en attente de transfert, augmentation des durées de détention avant jugement, opérations de police de grande envergure, augmentation du besoin de places en milieu fermés, etc.

L'ouverture des 80 places en exécution de peine à la Colonie fermée des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe prévue pour la fin du printemps 2014 permettra de réaliser un prochain pas dans la lutte contre la surpopulation carcérale.

Planification budgétaire 2013-2017 en matière d'infrastructures

Dans le cadre de ses discussions budgétaires annuelles, le Service pénitentiaire s'est vu octroyé dans la planification en matière d'infrastructure un montant avoisinant les CHF 100 millions qui lui permettra :

- La création de places de détention
- La modernisation et la sécurisation de ses infrastructures
- Le développement de prises en charge particulières, notamment par les personnes détenues souffrant de troubles psychiques et/ou de pathologies psychiatriques.

Une planification détaillée sera présentée au Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2014.

Département de l'intérieur (DINT)
Service pénitentiaire (SPEN)
Sources d'informations complémentaires

Sources

www.vd.ch/spen

www.vd.ch/penitentiaire

Département de l'intérieur (DINT)
Service du développement territorial (SDT)
Groupes de prestations
307.0 Administration générale

Gestion et administration.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable.
- Support RH.
- Support logistique et informatique.
- Suivi des processus (gestion interne des dossiers).
- Suivi des procédures (AG, enquêtes, etc.).
- Communication.
- Appui et prospective.
- Bibliothèque et photothèque.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Entreprises AF.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

307.1 Formation continue et information aux partenaires

Formation continue et information des partenaires du SDT, des communes et des organes des syndicats AF tant sur le plan légal, technique que sur les procédures.

Descriptif

- Organisation et/ou participation à des conférences, des séminaires ou des ateliers.
- Participation à diverses commissions spécialisées, soit dans le domaine de l'aménagement du territoire (AT) ou des améliorations foncières (AF), soit dans le contexte professionnel.
- Etudes ou mandats à des tiers.
- Action d'information et de communication.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DINT.
- Services de l'Etat.
- Commissions de classification.
- Syndicats AF.
- Communes.
- Propriétaires privés.
- Bureaux techniques.
- Autres partenaires (banques par exemple).

Concevoir, appuyer et conseiller.

Descriptif

- Adapter les pratiques et les instruments d'aménagement.
- Sensibiliser les communes et les professionnels aux modifications légales et réglementaires.
- Appui à la direction du service.
- Répondre aux consultations fédérales et cantonales ainsi qu'aux mandats politiques (interventions parlementaires, planifications cantonales).
- Elaborer des projets de modifications légales et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Associations régionales et régions frontalières.
- Communes
- Associations et groupements d'intérêt.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat.
- Collaborateurs du service.

Descriptif

- Gestion des dossiers communaux en matière de planification.
- Examen de la conformité légale des documents de planification et suivi des dossiers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DINT.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SR, SIPAL, SM, SFFN, SESA, SEVEN), ainsi que l'Unité logement.
- Communes.
- Commission foncière.
- Bureaux mandataires.
- Notaires et géomètres.
- Particuliers concernés.

307.4 Aménagement cantonal et régional

Descriptif

- Déterminer à l'échelle cantonale les grandes lignes du développement durable du territoire par l'élaboration et la gestion du Plan directeur cantonal (PDCn) et collaborer à l'élaboration des projets régionaux notamment ceux d'agglomérations.
- Développer les collaborations intercantionales et les relations avec la Confédération.
- Connaître et faire connaître le territoire (SIT, geoplanet et observatoire).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres services de l'Etat.
- Communes.
- Confédération.
- Bureaux techniques.
- Associations régionales.
- Pays et cantons voisins.
- Associations et groupements d'intérêts.

307.5 Groupe opérationnel des pôles

Gestion des pôles de développement et conduite opérationnelle de la promotion du logement.

Descriptif

- Mise en œuvre, en collaboration avec le SPECO/DECS pour la promotion des sites, de la politique cantonale des pôles de développement économique.
- Gestion financière du crédit d'engagement des pôles.
- Planification, aménagement et mise en valeur des terrains des pôles de développement.
- Elargissement de la mission du GOP (Groupe opérationnel des pôles) à la promotion du logement et à la gestion opérationnelle des projets de développement prioritaires pour le canton.
- Participation active des membres du GOP dans les organismes de gestion des sites stratégiques.
- Elaboration de démarches et outils opérationnels pour assurer la maîtrise qualitative du développement, de la planification à la réalisation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Autres départements et services (notamment SPECO, SM, SR, SEVEN, SIPAL), ainsi que l'Unité logement.
- Associations régionales.
- Communes.
- Organismes de gestion des sites stratégiques.
- Autres associations ou sociétés privées.
- Entreprises.
- Particuliers.
- Bureaux techniques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations spéciales pour projets de construction des particuliers hors zone à bâtir.
- Décisions finales sur les études d'impact (EIE).
- Délivrance des autorisations spéciales pour les morcellements du sol.
- Traitement des charges foncières et des mentions au Registre foncier.
- Traitement des constructions illicites hors des zones à bâtir.
- Traitement des recours de cas hors zone à bâtir devant la Première Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral.
- Renseignements et conseils aux collectivités publiques et particuliers en matière de constructions hors zone à bâtir.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Tribunaux.
- Requérants particuliers.
- Bureaux mandataires.
- Autres services de l'Etat concernés (notamment SAGR, SIPAL, SFFN, SESA).

307.7 Améliorations foncières

- 1) Haute surveillance des procédures et des travaux AF.
- 2) Haute surveillance financière des entreprises AF.

Descriptif

1) HAUTE SURVEILLANCE DES PROCEDURES ET DES TRAVAUX AF

- Suivre les études préliminaires.
- Assister la constitution des syndicats.
- Fournir assistance et conseil en matière administrative, juridique, comptable et technique.
- Contrôler et organiser la consultation des services et les enquêtes publiques.
- Surveiller et contrôler les travaux géométriques.
- Suivre la procédure d'approbation des périmètres, secteurs et sous-périmètres.
- Suivre la procédure d'approbation des APTC et préparer l'approbation finale par le Conseil d'Etat.
- Suivre la procédure du nouvel état.
- Suivre la procédure d'exécution des travaux.
- Suivre la procédure d'autorisation de mise en chantier.
- Surveiller et contrôler la réalisation des travaux.
- Coordonner l'abornement AF et la mensuration cadastrale.
- Suivre la procédure de répartition des frais et de dissolution.
- Suivre le fonctionnement des entreprises individuelles.
- S'assurer de la constitution de syndicats d'entretien et en surveiller le fonctionnement.
- Gérer les délais de garantie des ouvrages.
- Contrôler l'entretien des ouvrages AF.
- Préavisier les règlements communaux.
- Suivre les dossiers de correction de limite.
- Mettre à jour les normes et la démarche qualité.
- Conseiller les communes et les particuliers en matière de gestion foncière.
- Etablir des statistiques relatives aux travaux réalisés.

2) HAUTE SURVEILLANCE FINANCIERE DES ENTREPRISES AF

- Assurer le suivi interne financier des entreprises AF.
- Suivre la procédure de ratification des contrats passés avec les syndicats.
- Organiser les mises en soumission.
- Gérer les demandes et le versement des subventions VD et CH (y.c. décomptes).
- Traiter les charges foncières et suivre l'existence des conditions de subventionnement (EI).

3) GESTION FONCIERE

Morcellement et faisabilité foncière

- Traitement des demandes de morcellement et de désaffectation du sol, y compris la gestion des mentions AF et les demandes de restitution de subvention.
- Statuer sur la faisabilité foncière des documents d'aménagement du territoire (PGA, PQ, etc.).
- Autoriser les changements de destination de biens-fonds et requérir la restitution éventuelle de subvention.
- Traiter les mentions AF.
- Analyser la faisabilité foncière des projets d'aménagement du territoire.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Cheffe du DINT.

- Autres services de l'Etat.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG).
- Syndicats AF.
- Communes.
- Particuliers concernés.

La pression démographique (logements), la finalisation des études sur les cartes des dangers naturels, la mise en application du Plan Directeur Cantonal PDCn (dont la dernière adaptation est entrée en vigueur le 15 juin 2013) et la préparation de sa 3ème adaptation, ainsi que les cinq projets d'agglomérations du canton ont eu des répercussions importantes sur le travail du service en 2013.

Tout ces domaines doivent être intégrés dans les plans d'affectation communaux ce qui nécessite de rédiger des guides ou des directives et induit une augmentation du nombre de dossiers ainsi que de leur complexité (vérification de la prise en compte du PDCn). Le travail d'accompagnement et de contrôle de ces plans, en nette augmentation, va se poursuivre ces prochaines années en raison des révisions des plans d'affectation et de l'avancement des projets d'agglomération.

1. **Aménagement communal (AC)** : En 2013, le nombre de dossiers soumis à des examens préalables s'est encore accru. Malheureusement, le nombre de dossiers transmis au SDT dont la qualité est insuffisante reste encore importante et provoque un travail d'analyse conséquent de la part des différents services de l'Etat concernés. A leur demande, un tableau d'avancement des dossiers concernant la circulation interservice a été rendu accessible aux communes. En fin d'année, le Conseil d'Etat a validé une directive sur l'arbitrage anticipé dans les processus de planification et une directive sur le respect des délais dans la consultation des dossiers. Ces directives permettront un traitement plus rapide des dossiers.
2. **Hors zone à bâtir (HZB)** : La problématique des dossiers illicites, liés notamment au nombre de dossiers ouverts, a nécessité l'engagement de deux juristes auxiliaires supplémentaires. La situation n'est pas encore rétablie, mais un travail important est en cours. En revanche, l'examen des dossiers de permis de construire est maintenant à jour. Les modifications de la législation fédérale nécessitent une adaptation de la pratique cantonale.
3. **Groupe opérationnel des pôles (GOP)** : Le GOP est très actif, comme le prévoit ses missions qu'il exerce notamment au travers de partenariats Communes-Régions-Canton pour des projets d'importance ou par l'accompagnement des processus de développement et de concrétisation des sites stratégiques liés au logement ou aux activités économiques dans le cadre des planifications. Il a également participé à plusieurs projets transversaux concernant l'élaboration d'un guide sur la concertation dans le cadre des projets de logements, d'un guide sur les mesures d'aménagement du territoire pour la production de logements, des réflexions du service relatives à la priorisation des dossiers et à la base de données sur le logement, ainsi que la participation au groupe de travail (DGE, SDT, SM) portant sur les contraintes liées à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeur (OPAM) dans la cadre des procédures de planification. Le GOP a assuré une représentation du canton dans les organismes de gestion des sites stratégiques ainsi que dans différents comités de pilotage et groupes techniques des projets soutenus par le service.
4. **Aménagement cantonal et régional (ACR)** : En ce qui concerne le Plan directeur cantonal, l'adaptation 2bis portant sur la mise à jour de la mesure des installations éoliennes est entrée en vigueur le 15 juin 2013. Le projet de troisième adaptation du PDCn a été soumis à la Commission du Grand Conseil. La rédaction de la prochaine adaptation mineure (intégration des projets d'agglomération de deuxième génération), ainsi que les travaux préparatoires de la prochaine adaptation majeure (mise en conformité du PDCn à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée) ont débuté.
- Le Canton de Vaud est partie prenante dans les cinq projets d'agglomérations. Pour 2013, les projets de 2ème génération des cinq agglomérations qui touchent le territoire vaudois ont été évalués par la Confédération. Trois projets ont été retenus pour un co-financement, soit ceux des agglomérations : yverdonnoise (AggloY, financement fédéral de 10,94 millions), Lausanne-Morges (PALM, financement fédéral de 135,19 millions) et Grand Genève (financement fédéral de 197,6 millions, dont 29,4 millions pour la part vaudoise). A noter que le PALM a reçu la meilleure notation en terme d'utilité des mesures prévues, alors que Grand Genève arrive en 3ème position parmi les 41 projets déposés. Rivelac et Chablais Agglo ont quant à eux été écartés, à ce stade, du cofinancement fédéral des projets d'agglomération.

Le Conseil d'Etat vaudois a demandé à la Confédération dans sa réponse à la consultation sur le projet d'Arrêté fédéral pour la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération que les projets Rivelac et Chablais Agglo soient intégrés à la liste des projets bénéficiant d'un cofinancement fédéral, ainsi que la repriorisation de certaines mesures en liste A pour d'autres projets. Les cinq projets d'agglomération ont par ailleurs poursuivi leurs travaux de mise en oeuvre, notamment en menant de nombreux chantiers territoriaux et thématiques.

5. **Améliorations foncières (AF)** : En termes d'investissements totaux, en 2013, la division a continué à participer de manière conséquente à l'accompagnement des travaux approuvés au sein des entreprises AF représentant environ 75 millions de francs en territoire agricole auxquels il faut ajouter les travaux réalisés dans les terrains à bâtir. L'engagement financier des travaux approuvés pour les entreprises AF s'est poursuivi à hauteur de CHF 13'340'000.- pour l'octroi de subventions cantonales et de CHF 5'000'000.- en ce qui concerne les subventions fédérales. La poursuite des activités des 14 syndicats de terrain à bâtir en activité contribuera à la mise sur le marché de 3'000 logements. Une vingtaine d'études préliminaires en zone agricole et/ou en terrain à bâtir sont en cours.

6. Politique cantonale en matière de développement territorial :

A cet égard, il convient d'évoquer certains gros chantiers :

- **LLavaux et initiative législative "Sauver Lavaux"** : Le Conseil d'Etat a proposé en septembre un contre-projet direct à l'initiative populaire cantonale « Sauver Lavaux III ». Il s'agit d'un texte de compromis, mesuré et unanimement soutenu par le Gouvernement. Considérant l'initiative comme trop rigide, le Conseil d'Etat partage cependant l'objectif de protéger davantage le périmètre couvert en renforçant la protection des zones agricoles, viticoles et intermédiaires. S'agissant de la zone à bâtir, ce sont les communes qui la redimensionneront en prenant en compte prioritairement la préservation du site. La commission du GC a accepté le projet à fin 2013.
- **Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC/ RSV 700.11)** : Le projet de modification de la LATC a été présenté au Conseil d'Etat en septembre 2013. Suite à la modification des départements, le projet a été partagé en deux. La 1ère partie concerne un contre-projet direct à l'initiative populaire cantonale de l'ASLOCA « Stop à la pénurie de logements ». En décembre, il a examiné le contre-projet proposé par le DIS et rendra sa décision au début de l'année 2014. La 2ème partie de la modification de la LATC portant sur les éléments ne concernant pas le logement suivra.
- **Résidences secondaires** : L'Ordonnance fédérale sur les résidences secondaires du 22 août 2012 est entrée en vigueur le 1er janvier 2013. En septembre 2013, le Conseil fédéral a mis en consultation les projets de loi et d'ordonnance. Le Conseil d'Etat a demandé que les textes soient revus en profondeur afin que ceux-ci respectent l'article constitutionnel accepté par le peuple et qu'ils précisent mieux les conditions d'application de celui-ci.
- **PAC Venoge** : La modification du PAC Venoge a été engagée. La modification du règlement a été discutée avec les milieux concernés dans le cadre de la Commission Venoge lors de deux séances qui se sont déroulées en mai et juillet 2013.
- **Dangers naturels** : La directive relative à la transcription des dangers naturels dans les plans d'aménagement du territoire a été élaborée en 2013. Un soutien aux communes a été fourni pour l'élaboration des dispositions réglementaires communales relatives aux dangers naturels.
- **Evaluation des besoins en investissement pour les installations d'arrosage agricoles** : Une étude faisant suite à l'état des lieux réalisé en 2012.
- **PDRA de Montricher et ECO Terre-Sainte** : Signature des conventions tripartites liant le Canton et la Confédération. Mise en chantier des travaux.

En 2013, le Service du développement territorial (SDT) a été impliqué dans de nombreux projets que ce soit au stade de leur élaboration, de leurs examens préalables, de leur approbation, de leur mise en oeuvre ou de leur réalisation aussi bien dans les domaines de l'aménagement du territoire que pour les améliorations foncières. Parmi ceux-ci, il faut mentionner :

- **Plan directeur cantonal (PDCn)** : Le Conseil d'Etat a mis à jour la mesure du Plan directeur cantonal (PDCn) portant sur les installations éoliennes (adaptation 2bis, entrée en vigueur le 15 juin 2013).
<http://www.vd.ch/themes/territoire/amenagement/plan-directeur-cantonal/>
- **La Commission des rives du lac (CRL)** est présidée par le SDT jusqu'en été 2013. Depuis cette échéance, elle est présidée par la Direction générale de l'environnement (DGE), le SDT est membre de la CRL et en charge des dossiers de planification.: la CRL s'est réunie à 11 reprises et a traité environ 200 dossiers de permis de construire, plans d'affectation et plans directeurs situés dans les périmètres des plans directeurs des rives.

Autres projets cantonaux

- **Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF)** : 15 projets d'ICFF ont été préavisés selon la stratégie cantonale concernant les ICFF. Pour chaque cas analysé, le SDT coordonne les prises de position des membres cantonaux du groupe d'expert. La Commune de Crissier a initié une étude qui applique la stratégie cantonale concernant les ICFF afin de déterminer les sites les plus adéquats pour l'implantation des différents types d'ICFF sur son territoire. Le SDT est membre du groupe de suivi de cette étude pilotée par la commune.
- **Etude paysagère sur un hameau à la Chaux** : L'étude paysagère sur le hameau Le Château-le Moulin menée en partenariat avec l'autorité municipale a permis de produire un projet de PPA qui a été accueilli favorablement par la Municipalité. La mise à l'enquête publique s'est déroulée de mi-novembre à mi-décembre 2013.
- **Surfaces d'assolement (SDA)** : L'Aide de travail pour l'élaboration de la stratégie ainsi que du rapport explicatif selon la mesure F 12 du PDCn a été publiée en août 2013 et transmise aux communes, aux régions et à leurs mandataires en septembre 2013. Les géodonnées mises à jour sur la base de données datant du 31.12.2012 ont été mises à disposition sur GeoPlaNet.
- **Alpes vaudoises** : Le SDT participe à la démarche Alpes vaudoises 2020 pilotée par les communes et le SPECo. A ce titre, le SDT a préparé les avis et positions du service sur les différents documents transmis. L'une des voies étudiée concerne la réalisation d'un plan directeur régional (PDR) ou des PDR sur l'Est vaudois, conformément aux exigences du PDCn, plusieurs scénarios ont été analysés.

Projets d'agglomération

En 2013, le SDT a été impliqué pour assurer l'avancement et le soutien des cinq projets d'agglomération auprès de la Confédération. Le détail de l'avancement des projets des 5 agglomérations est présenté ci-après :

- **Projet d'agglomération Lausanne-Morges (ALM)** : sur la base du rapport d'examen provisoire de la Confédération, le PALM 2ème génération a été le projet le mieux noté des 41 projets suisses dans le rapport coût-efficacité. La Confédération a proposé un taux de cofinancement pour la réalisation des mesures en liste A (2015-2018) de 35%, sur un total de 386.27 millions de francs. Le COPIL PALM demande à la Confédération la repriorisation de certaines mesures en liste A, notamment le métro m3, au minimum pour le tronçon Gare-Flon. Le SDT continue à assurer la gestion du projet en tant que responsable exécutif (lien entre les représentants techniques et politiques) et opérationnel. L'engagement exceptionnel a entraîné un certain retard dans les études sectorielles nécessaires à la mise en oeuvre des mesures infrastructurelles et d'urbanisation du PALM. Seules les études en cours se poursuivent : guide environnemental, mobilité douce, outil de planification financière, stratégie pour l'implantation des tours.
 - **SDRM - schéma directeur de la région morgienne** : le SDT est fortement impliqué dans cette étude, essentielle pour l'avancement de divers chantiers du SDRM, notamment les planifications intercommunales en cours. Le rapport final a été mis en consultation en novembre 2013, pour une validation et adoption finale en 2014.
 - **SDOL : schéma directeur de l'Ouest lausannois** : a) secteur Renges-Venoge : le SDT participe aux groupes technique et décisionnel de l'étude du patrimoine bâti et naturel. Des études-test, ayant pour objectif l'élaboration d'une image directrice et des variantes d'aménagement pour le développement du secteur, ont démarré en octobre 2013, b) révision PGA-PD intercommunal : plusieurs divisions du SDT sont impliquées dans l'élaboration d'un PD intercommunal et d'un canevas concerté pour les futurs PGA.
 - **SDNL - schéma directeur du Nord lausannois** : le mandat concernant l'élaboration d'un PDL intercommunal a été attribué. Le SDT a été impliqué dans l'élaboration du cahier des charges ainsi que dans la démarche d'appel d'offres et à ce titre, il participe aux séances du bureau du SDNL, du groupe de pilotage politique (Gropil) et du groupe technique (CPT) de manière permanente.
 - **SDEL - schéma directeur de l'Est lausannois** : a) le schéma directeur de l'Est lausannois : le SDT participe à l'initialisation du volet d'étude sur le Paysage. Cette étude permettra de compléter les études de base

Mobilité et urbanisation pour l'élaboration du schéma directeur de l'Est lausannois, b) le SDT est impliqué dans le chantier de la stratégie de développement du secteur Corsy – La Conversion comme pilote du volet urbanistique de l'étude.

- **Projet d'agglomération Grand Genève (franco-valdo-genevois/AFVG) :** en ce qui concerne l'organisation administrative et juridique, un Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) a été mis en place. Les mécanismes de financement pour la mise en œuvre des projets transfrontaliers ont été partiellement clarifiés, notamment entre les parties genevoises et françaises. Quant au rapport d'examen provisoire de la Confédération sur le projet de deuxième génération, le Canton a revendiqué la repriorisation dans la liste « A » des deux mesures sur sol vaudois (plateforme intermodale de la gare de Rolle et accessibilité en mobilité douce à la gare de Gland). Le Canton de Vaud a également demandé une réévaluation des mesures ferroviaires sur sol français de manière à mieux prendre en compte le caractère transfrontalier des projets. Ces éléments figurent dans la réponse du Conseil d'Etat à la consultation fédérale concernant l'Arrêté sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération dès 2015.
 - **Schéma directeur Axe Nyon-St-Cergue-Morex (SD-NStCM) :** les discussions entre les communes, la région et le Canton se sont poursuivies afin de finaliser ce schéma directeur.
- **Projet d'agglomération yverdonnoise (AggloY) :** le rapport technique provisoire de la Confédération sur le projet d'agglomération de 2ème génération a été transmis en avril 2013. Le SDT a participé aux discussions avec la Confédération en vue de l'établissement du rapport définitif. www.aggloY.ch
 - **Plan directeur localisé « Chamard – Châteland » :** le SDT est impliqué dans l'élaboration du document-cadre de ce PDL pour ce secteur stratégique du projet d'agglomération.
- **Projet d'agglomération de la Riviera / Veveyse /Haut-Lac :** le SDT a poursuivi sa forte implication dans le projet. A ce titre, il est l'interlocuteur de la Confédération. Il a préparé l'entretien technique avec l'ARE suite aux résultats provisoires de l'évaluation qui se sont avérés insuffisants. Il a ensuite rédigé un rapport complémentaire, préparé les Copils ainsi que toutes les séances politiques et/ou techniques utiles et contribué à la réponse à la consultation fédérale sur les agglomérations visant à justifier un co-financement fédéral pour l'instant refusé.
 - **Chantier territorial du Haut-Lac :** plusieurs études spécifiques ont été initiées. Le SDT a géré ce chantier en totalité, à savoir : établissement des documents (cahier des charges, contrat), séances (Bureaux, GT et Copils) et relations avec les mandataires.
- **Projet d'agglomération du Chablais :** le SDT est resté très impliqué dans le projet d'agglomération du Chablais et a été largement sollicité tant pour les aspects administratifs et financiers (établissement du budget, des conventions et des contrats) que pour les aspects techniques (préparation des documents cadres et cahiers des charges). Les difficultés rencontrées par cette agglomération impliquent pour le SDT une charge de travail importante. Ceci a été particulièrement le cas dans le cadre des études thématiques initiées en 2013 concernant les zones d'activité, le paysage et l'agriculture, la gouvernance. Le SDT participe également à l'étude prospective d'aménagement Vaud-Valais-France dans le cadre du programme Interreg 4A initié en 2013.

Planifications directrices régionales (PDR)

- **PDR de Morges (PDRm) :** le volet diagnostic a été validé par le COPIL. Un deuxième atelier des municipalités a eu lieu en septembre 2013 avec pour objectif de dégager les lignes d'action générales du projet de territoire. Celles-ci sont en voie de finalisation. Afin de faciliter la diffusion des informations aux différents acteurs impliqués, un mandat de communication a débuté et une brochure synthétisant les résultats du diagnostic a notamment été publiée.
- **PDR intercantonal de la Broye :** les travaux concernant le PDR ont été suspendus en 2013 en raison de l'implication des responsables du dossier sur d'autres dossiers importants pour la région.
- **PDR de Lavaux-Oron :** la finalisation du diagnostic a été assumée par le SDT, en collaboration avec les services de l'Administration cantonale. La phase de validation du diagnostic par les communes sera achevée tout début 2014. Le mandat externe a été interrompu en raison de prestations insuffisantes.
- **PDR Gros-de Vaud :** le volet stratégique du PDR a été presque entièrement finalisé. Les travaux liés à la partie opérationnelle sont en cours.
- **PDR Nord vaudois :** l'établissement de la démarche et du cahier des charges du PDR a été initié en collaboration entre la région et le SDT.

Réactualisation des sites stratégiques

L'année 2013 s'est caractérisée par la poursuite des actions partenariales d'actualisation et de valorisation des sites stratégiques. Les principales actions menées en 2013 (réparties par associations régionales) sont :

- **Aigle Région :** poursuite des démarches de valorisation de la zone industrielle de Bex, suivi de la finalisation du PDL Villeneuve Gare et coordination avec étude prolongation ligne de bus VMCV 201, poursuite des réflexions pour la valorisation du site de Roche et participation au chantier U7 « Zones d'activités » du projet « Chablais Agglo ».
- **Lausanne Région :** finalisation du PPA pour le secteur En Dorigny sur Chavannes-près-Renens, études préliminaires et organisation du processus de planification du secteur "Côtes de la Bourdonnette", accompagnement des planifications dans le secteur de Malley, accompagnement des planifications sur les sites stratégiques de Crissier, suivi du PDL du secteur Cocagne-Buyère à Bussigny, finalisation du PDL Valaire-Venoge à Ecublens, initialisation des réflexions sur le secteur Croix-du-Péage avec les communes de Villars-Ste-Croix, Crissier et Bussigny, participation aux réflexions sur le masterplan du centre de Pully en vue de l'intégrer aux sites

stratégiques PPDE, accompagnement des d'études-tests pour la création d'un nouveau quartier d'habitations avec activités à Nonceret-La Croix (Cheseaux), lancement de la démarche pour la définition d'un nouveau site d'activité à La Sauge (Romanel – Jouxens), finalisation de la procédure de la modification du PAC Vennes (Epalinges et Lausanne) permettant de doubler le potentiel constructible du site du Biopôle.

- Région Nyon : accompagnement des travaux sur le PDL de la gare de Coppet, accompagnement de la mise en œuvre du Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), accompagnement de la conception de l'espace rue et avant projet routier de la RDU à Eysins, participation aux travaux de modification de la planification du site Novartis à Prangins, poursuite des études foncières pour le déplacement des activités de l'Agroscope Changins-Wädenswil hors du périmètre de la RDU, réflexions préliminaires pour la coordination de l'ensemble des développements prévus dans le bassin Nyon – Gland (SDAN et SDGV), participation au concours pour le réaménagement de la place de la gare et le développement du site urbain mixte (secteur Schenk) à Rolle.
- ADNV : la Commission Territoire de l'ADNV, à laquelle le SDT participe, s'est réunie à six reprises en 2013. En coordination avec le projet d'agglomération AggloY, suivi de la finalisation du PDL Gare-Lac et du suivi du PPA PST Y-Parc à Yverdon, suivi de l'élaboration du PPA de la Poissine à Grandson et projet de raccordement ferroviaire, soutien au PPA "Taborneires Ducats Passon" à Orbe et organisation des démarches pour le secteur de la place la Gare, suivi de l'étude pour définir une stratégie de développement de la zone d'activités à Chavornay, en coordination avec l'ADEOC, suivi de la mise en œuvre du plan de mobilité de site et de l'étude pour définir une stratégie d'accessibilité multimodale pour le pôle Orbe – Chavornay, soutien aux travaux d'équipement de la zone d'activités du Platon (prêt) à Ste-Croix.
- ARCAM : suivi de la procédure juridique pour la modification du PAC de Littoral Parc, approbation du PPA Câbleries de Cossonay secteur Nord, élaboration du PPA zone industrielle à Eclépens, études test et synthèse pour la reconversion du site industriel de Molliau (Tolochenaz) en secteur urbain mixte et préparation d'une étude de faisabilité foncière et financière en vue de la planification, finalisation du PPA Morges Gare Sud sur la base du PDL.
- ARDGV : définition d'une stratégie d'accessibilité concertée en vue de la planification d'un pôle pierreux à Daillens, finalisation de l'étude d'aménagement de la Gare de Cossonay, participation à l'élaboration de la stratégie "zones d'activités" du PDR Gros-de-Vaud.
- ARO (Lavaux – Oron) : Démarches de valorisation des deux secteurs du site de Palézieux : La Sauge (PQ pour une importante création de logements avec services de proximité) et Palézieux Gare + Sous Gare (étude de faisabilité pour la création d'un site d'activité).
- COREB : participation à l'élaboration du programme NPR intercantonal de la Broye (volet Aéroport de Payerne), suivi des actions liées à la mise en exploitation de l'Aéroport de Payerne, finalisation du PDCom à Payerne, finalisation du Schéma directeur du site stratégique de Moudon.
- Promove : contribution à la définition d'une démarche de planification du site de La Veyre - Pré-Blanc - Fenil inscrit dans le chantier URB7 « La Veyre - Fenil » du projet d'agglo « Rivelac ».

Valorisation prospective

Une réflexion approfondie a été conduite sur le soutien à apporter pour les projets stratégiques en matière de logement. Elle a autant concerné le type de soutien nécessaire pour faciliter l'élaboration des planifications par les communes que le processus d'optimisation des examens des dossiers par les services cantonaux.

Département de l'intérieur (DINT)
Service du développement territorial (SDT)
Sources d'informations complémentaires